



Syndicat CGT Schindler (FTM-CGT)

Adrien PETTRÉ
Délégué syndical central

Monsieur Philippe BOUÉ
Madame Marie SIEWERTZ

5, rue Dewoitine
78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Rennes, le 15 novembre 2021

Objet : **demande de réouverture des NAO 2021**

Par courrier électronique

Monsieur le Président Directeur Général,
Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Le pays connaît une inflation particulièrement élevée depuis plusieurs mois, **obligeant le gouvernement à revaloriser le SMIC au 1er octobre de 2,2%** comme le prévoit la législation du travail. Cette inflation et la revalorisation du SMIC doivent conduire selon notre organisation syndicale CGT à une augmentation de l'ensemble des salaires dans l'entreprise ainsi que des revenus minima hiérarchiques (qui servent de base au calcul de la prime d'ancienneté).

Sans augmentation générale des salaires, le niveau élevé d'inflation est fortement préjudiciable pour les salariés de l'entreprise et du groupe Schindler en termes de maintien ou de développement du pouvoir d'achat. Ne serait-ce que pour assurer une reconnaissance des qualifications ou expérience professionnelle de l'ensemble des collègues.

Cette inflation importante vient aggraver une situation difficile pour tous nos collègues du point de vue des salaires :

- Absence d'augmentation salariale pour l'année 2020 ;
- Mise en place d'une cotisation prévoyance pour les salariés non-cadres, qui a fortement impacté tous les collègues début 2021 ;
- Propositions salariales dérisoires pour l'année 2021 ;
- Refus de mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) alors que les résultats de Schindler France sont excellents.

Nous ne pouvons que constater que les mesures salariales 2021 accentuent les inégalités de salaires. Il serait enfin temps que les salariés aient le droit de bénéficier d'un juste retour des bons résultats de l'entreprise et non pas en faire bénéficier uniquement les actionnaires ! **Votre politique sociale ne fait que diviser et opposer les**

populations Sédentaires et Terrain. Nous ne pouvons bien évidemment cautionner cette pratique inégalitaire.

Cette politique inégalitaire se retrouve dans la politique de recrutement actuelle. Ainsi, il devient habituel que des salariés jeunes et avec peu d'expérience soient mieux rémunérés que des anciens. Cela ne peut apporter que de l'amertume entre collègue de travail et dégrade les relations au sein des équipes du terrain.

Autre illustration : la mesure appliquée aux personnels sédentaires, qui se sont vus infliger une discrimination par rapport aux techniciens de terrain (exemple flagrant : une assistante a perdu en pouvoir d'achat du fait de la mise en place de la part salarié Prévoyance, ce qui la prive de fait d'une augmentation pour l'année 2021).

Après deux années 2019 et 2020 de très bons résultats pour l'entreprise, la situation actuelle doit conduire à une revalorisation conséquente des rémunérations. C'est pourquoi nous vous demandons de convoquer, dans les plus brefs délais, l'ensemble des organisations syndicales pour l'ouverture d'une véritable négociation salariale.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le PDG, Madame la DRH, nos salutations distinguées,

Adrien PETTRÉ
Délégué syndical CGT Schindler

